

PÔLE COMPÉTITIONS

ANOMALIES E-MARQUE



Thématique

- ADMINISTRATION ET FINANCES
- FORMATION
- JEUNESSE
- COMPÉTITIONS
- DEVELOPPEMENT

Destinataires

- Présidents
- Secrétaires
- Trésoriers
- autres, préciser :

Nombre de pages : 2

Nombre de pièces jointes : 0

Information

Action à mener par le destinataire :

Bonjour,

La 2^{ème} phase des championnats départementaux va bientôt débuter et le Pôle Compétitions souhaite vous faire part des anomalies relevées régulièrement lors de la vérification des feuilles de marque à savoir :

- Absence d'identification des officiels de table. Si nous tolérons qu'ils ne soient pas licenciés dans les catégories jeunes (U11 à U21) nous demandons toutefois que leurs noms soient mentionnés sur la feuille de marque et qu'en lieu et place du n° de licence, il soit indiqué « parent ». En cas d'oubli, nous appliquerons systématiquement les sanctions prévues dans les dispositions financières.
- Absence d'identification du délégué de club. Nous vous rappelons qu'il doit être licencié pour tenir cette fonction, quelles que soient les catégories, hormis en U9. D'autre part, il doit être identifiable par le port d'un brassard. Nous acceptons le droit à l'erreur sur le 1^{er} oubli, mais, pour les omissions suivantes, nous appliquerons les sanctions prévues dans les dispositions financières.
- Réception des feuilles e-Marque via FBI au-delà du mercredi qui suit la date officielle du match. En cas de manquements répétés, nous appliquerons les sanctions prévues dans les dispositions financières.

Par ailleurs nous avons également constaté des anomalies en matière de dates et horaires de rencontres.

- Nous attirons votre attention sur le fait que vous ne pouvez saisir un horaire de rencontre que sur les journées sportives officielles (hors dates de report) et dans le respect de l'article 19 des règlements sportifs généraux 5x5 2024-2025. Sauf, si vous en avez préalablement demandé l'accord au club adverse et seulement pas le module « dérogations » de FBI.
- Une fois qu'une date et un horaire sont enregistrés dans FBI, ils ne peuvent être modifiés qu'avec l'accord du club adverse et qu'au moyen du module « dérogations » de FBI.

- L'ouverture d'une nouvelle période de saisie des horaires ne vous autorise pas à modifier ceux déjà saisis.

Nous espérons de votre part à tous une plus grande vigilance à l'avenir.

Rédacteur	Vérificateur	Approbateur
SARRAZIN Brice Vice-président en charge du Pôle Compétitions	COUTEAU Jean Luc, Membre du Pôle Compétitions	LUCAS Alain, Membre du Pôle Compétitions
Référence	2025.01.16 – NOTE PCC5 – ANOMALIES E-MARQUE - BS	